

Le Canada a une longue tradition à cet égard. Il a accueilli des réfugiés de bien des pays déchirés par la guerre civile, et il est venu en aide à ceux qui ont dû quitter temporairement leur pays. Le témoignage le plus frappant de la générosité des Canadiens est peut-être l'accueil qui a été fait à plus de 60 000 réfugiés de la mer venus d'Indochine entre 1975 et 1980. Plus de 34 000 d'entre eux ont pu s'établir au Canada grâce à l'aide accordée à titre privé par quelque 7 000 groupes.

Les principes de base de l'aide aux réfugiés sont conformes à deux objectifs généraux de notre politique étrangère, l'aide humanitaire aux populations défavorisées et le maintien d'un ordre international juste et stable. Le Canada est en mesure de contribuer à la réalisation de ces objectifs au niveau international. D'une part, notre situation géographique nous isole du problème immédiat des réfugiés et, d'autre part, nous sommes l'un des rares pays du monde à avoir les moyens, économiquement et socialement, d'accueillir beaucoup de réfugiés, et nous continuerons à le faire. Comme l'a fait remarquer M. George Cram, de l'Église anglicane du Canada,

[...] le Canada a un rôle unique et important à jouer dans la famille des nations en fixant des normes et en devenant en quelque sorte le modèle de référence dans le domaine des politiques s'adressant aux réfugiés (56:19).

Le comité tient à apporter une précision importante. Bien qu'apparentées, la politique à l'égard des réfugiés et la politique d'immigration sont en fait bien distinctes. Beaucoup de réfugiés se sont révélés être des citoyens travailleurs et compétents et se sont parfois établis ici plus facilement que d'autres immigrants. Il reste que la politique relative aux réfugiés repose sur d'autres considérations. Elle s'inscrit dans la politique globale d'aide humanitaire du Canada, alors qu'en matière d'immigration notre politique est dictée bien davantage par nos intérêts économiques et sociaux. Il est donc important que les cycles économiques, qui jouent un grand rôle dans le calcul des niveaux d'immigration, n'entament en rien les préoccupations d'ordre humanitaire qui poussent le Canada à accueillir des réfugiés.

Le risque de confusion entre ces deux politiques est d'autant plus grand que le nombre de personnes qui revendiquent le statut de réfugié a énormément augmenté. On entend généralement par réfugiés des personnes qui cherchent asile en dehors de leur pays d'origine parce qu'elles craignent à juste titre d'être persécutées à cause de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs opinions politiques. Sont également incluses les personnes qui franchissent une frontière pour échapper à une agression extérieure ou à des désordres civils. Le nombre de personnes appartenant à ces dernières catégories a crû de façon alarmante depuis le début des années 80, en raison surtout d'événements comme l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques et les troubles en Amérique centrale. Actuellement, on estime à plus de 10 millions le nombre de ces réfugiés dans le monde. Plus récemment, la détérioration de la conjoncture économique dans de nombreux pays en développement a fait grossir les rangs de ceux qui revendiquaient le statut de réfugié pour échapper à la misère. Le droit de ces personnes au statut de réfugié suscite un très vif débat à l'échelle internationale.

Le nombre croissant de réfugiés dans le monde a entraîné un arriéré considérable dans l'examen des cas de réfugiés au Canada. Le problème vient de ce que l'on a cherché à séparer les réfugiés «légitimes» des personnes qui devraient en fait suivre la filière normale. Il est évident que le processus de détermination du statut de réfugié a besoin d'être remanié. Il faudrait mettre sur pied un système qui refléterait avant tout l'engagement qu'a pris le Canada en signant la Déclaration des Nations Unies sur les réfugiés, mais qui comporterait un mécanisme rapide et efficace d'identification des réfugiés légitimes.